



CONFÉRENCE MONDIALE DE CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DE L'AMCC+

Lier l'intégration des problématiques de genre, de la pauvreté et du changement climatique – Défis et opportunités

PROGRAMME | 12-14 SEPTEMBRE 2016



CONFÉRENCE MONDIALE DE CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DE L'AMCC+

Lier l'intégration des problématiques de genre, de la pauvreté et du changement climatique – Défis et opportunités

PROGRAMME | 12-14 SEPTEMBRE 2016

1. Introduction

Si le changement climatique touche tout le monde, ses conséquences ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Ces dix dernières années, l'attention portée au genre et au changement climatique a augmenté, faisant apparaître une dimension hommes-femmes importante dans tous les aspects du changement climatique (adaptation, atténuation, technologie, renforcement des capacités, finances). Le changement climatique et l'égalité des sexes sont deux des dix-sept objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui reflète l'importance de ces deux questions transversales dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation de l'équité. La pertinence des questions de genre a déjà été reconnue dans l'Accord de Paris et dans les contributions déterminées prévues au niveau national. En réponse à cette prise de conscience accrue, la proportion du financement climatique en faveur des femmes augmente, notamment au niveau de la composante adaptation. Les engagements de l'UE soulignent clairement qu'un développement durable ne peut se faire sans envisager les aspects sexospécifiques et le changement climatique comme des voies à prendre en compte dans la lutte contre la pauvreté.

L'Alliance mondiale contre le changement climatique a promu l'autonomisation des femmes dans plusieurs de ses projets et programmes, jetant les bases d'un processus plus intégré et ambitieux, dans l'optique d'encourager l'intégration du genre dans les politiques nationales et une plus grande participation des femmes dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Les éléments de preuve présentés dans ce document servent de cadre de référence aux discussions sur le sujet « Lier l'intégration des problématiques de genre, de la pauvreté et du changement climatique – défis et opportunités », qui seront menées lors de la Conférence mondiale de capitalisation de l'expérience de l'Alliance mondiale contre le changement climatique qui se tiendra en septembre 2016 à Bruxelles.

2. Contexte

Le changement climatique n'est pas neutre sur le plan du genre

Les effets du changement climatique ne sont pas ressentis par tous de la même manière : ils touchent les gens à des degrés divers, qui varient selon l'âge, l'origine ethnique, la classe sociale et, en particulier, le genre. Les rôles généralement attribués aux femmes¹ les rendent plus vulnérables au changement climatique. Ce phénomène s'explique par le désavantage économique des femmes et leur dépendance aux hommes, par la discrimination dont elles font l'objet en matière d'accès aux ressources productives et de contrôle sur celles-ci, par des droits plus restreints, une mobilité limitée et moins de possibilités d'orienter la prise de décisions et d'influencer les politiques. Un taux plus élevé d'analphabétisme chez les femmes et les filles, ainsi qu'un manque d'accès aux informations accentuent également l'exposition aux risques climatiques. C'est lors de catastrophes, comme les ouragans Mitch et Katrina, ou des inondations en Asie du Sud et de l'Est, que la vulnérabilité des femmes est la plus marquante. Généralement, les décès liés aux catastrophes naturelles sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (14 femmes pour 1 homme)².

¹ Les rôles attribués aux femmes englobent par exemple des travaux informels en faveur de la société, tels que la prestation de soins aux familles et communautés, l'agriculture vivrière et la collecte d'eau et de bois de chauffe, et ce au détriment de leurs aspirations personnelles.

² Soroptimist International des Amériques. (2008). « Reaching Out to Women When Disaster Strikes. » Livre blanc : Aide humanitaire. Philadelphie, PA : Soroptimist International des Amériques.

Le genre et le changement climatique au cœur des Objectifs de développement durable

Il n'y aura pas de développement durable si l'on ne tient pas compte des aspects sexospécifiques et du changement climatique dans la lutte contre la pauvreté et la recherche du bien-être des sociétés et des individus.

L'Agenda 2030 pour le développement durable, à travers son Objectif de développement durable n°5, reconnaît l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. L'Objectif 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions appelle spécifiquement à la promotion des « mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes ».

L'autonomisation des femmes et la nécessité de parvenir à l'égalité des sexes sont mentionnés dans 9 objectifs. Le changement climatique, ses répercussions et le besoin d'adaptation figurent dans 4 objectifs³. L'intégration du genre et du climat est considérée comme fondamentale dans 3 objectifs : Objectif 1 éliminer la pauvreté, Objectif 2 éliminer la faim et Objectif 11 villes et établissements humains durables (Graphique 1).

GRAPHIQUE 1.

Intégration des concepts liés au genre et au climat dans les ODD



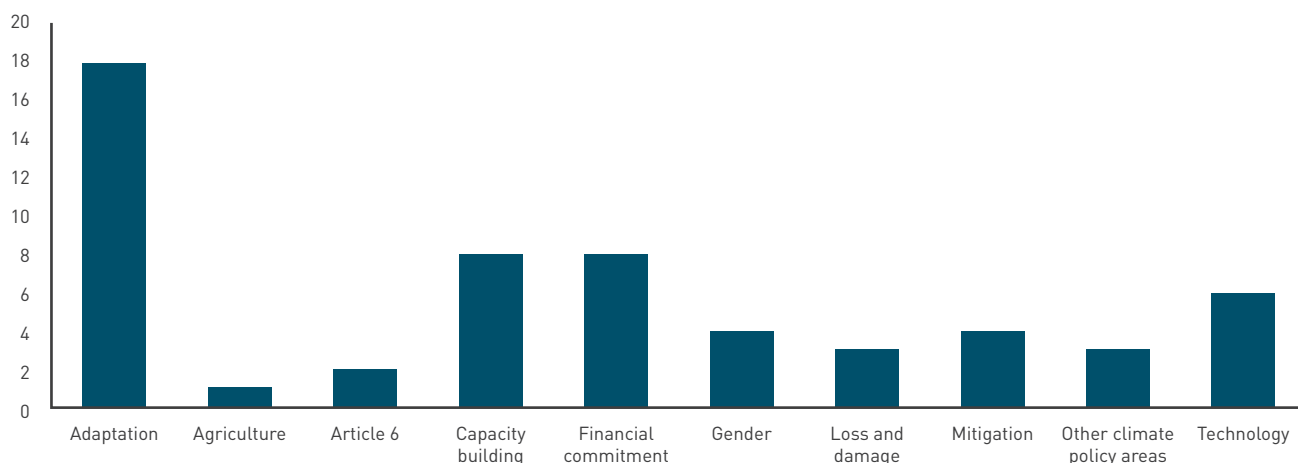
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Ce n'est que récemment que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est penchée sur la question de l'égalité des sexes. L'accent était mis à la base sur le renforcement de la participation des femmes aux négociations sur le climat. Cependant, les cinq dernières COP ont enregistré une augmentation des décisions intégrant les dimensions de genre dans divers domaines thématiques des négociations, les progrès étant particulièrement marqués au niveau de l'adaptation, du renforcement des compétences et de la finance. Toutefois, des efforts supplémentaires sont clairement et urgemment attendus au niveau de l'agriculture, de l'article 6 (éducation, formation et sensibilisation du public) et de l'atténuation (Graphique 2).

³ Quatre autres objectifs ne font pas référence au changement climatique mais sont strictement liés à la réduction des gaz à effet de serre [Objectif 6 eau et assainissement, Objectif 7 énergie, Objectif 12 consommation et production durables] ou à l'accroissement de la résilience environnementale et de la capacité d'absorption du CO2 [Objectif 6 dans la composante relative à la gestion des bassins et de l'écosystème et Objectifs 14 et 15 sur la conservation des écosystèmes marins et terrestres].

GRAPHIQUE 2.

Nombre de décisions et autres documents connexes dans lesquels les concepts de genre ont été mentionnés et poursuivis (tiré du document GCC/DRC/2015/1 de la CCNUCC, élaboration propre).



La question du genre et des femmes ne figurait pas dans le texte de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. L'Accord de Paris préconise maintenant une approche participative et « *sensible à l'égalité des sexes* » des stratégies d'adaptation et de renforcement des capacités. Il crée également la possibilité d'exiger une plus grande égalité et de garantir l'intégration de la question du genre dans d'autres secteurs clés.

Une analyse des 162 contributions déterminées prévues au niveau national soumises par les Parties indique que les questions sociales et le genre suscitent moins d'intérêt que ce que l'on aurait pu imaginer. La moitié des soumissions (82 Parties) comprennent des références à des questions sociales (par ex. pauvreté, inégalité, bien-être humain, marginalisation). La pauvreté est la question sociale qui reçoit la plus grande attention (70 Parties). La question du genre attire l'attention d'environ 40 % des Parties (57 Parties), *dont aucune n'est un pays industrialisé*⁴.

Malgré un bon niveau de représentation, les références au genre se limitent principalement aux répercussions du changement climatique sur les femmes en tant que « *population vulnérable* ». Aider les femmes à participer activement aux mesures d'adaptation et d'atténuation semble moins important⁵.

Genre et financement des mesures de lutte contre le changement climatique

L'aide publique au développement (APD) pour l'égalité entre les sexes dans le cadre du changement climatique est passée de 4,4 milliards USD en 2010 à 6,9 milliards USD en 2013 (soit 29 % de l'APD totale pour le changement climatique). À l'inverse de l'APD relative au climat, le financement des mesures de lutte contre le changement climatique sensibles à l'égalité des sexes est principalement consacré à l'adaptation aux effets du changement climatique. Ainsi, en 2013, les aides liées au climat axées sur l'égalité des sexes étaient ventilées comme suit : 46 % pour l'adaptation, 19 % pour l'atténuation et 35 % pour les deux objectifs⁶.

⁴ Sophia Huyer, 2016 Une analyse des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes à la COP21. Note d'information sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CFCAFS).

⁵ Les références au genre dans les domaines dans lesquels les femmes jouent un rôle essentiel sont extrêmement rares : eau (4), agriculture et gestion des ressources naturelles (10), énergie (6) et santé (6).

⁶ RÉSEAU DE L'OCDE-CAD SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES (GENDERNET), 2015 Prise en compte de la femme dans le financement de la lutte contre le changement climatique : aperçu de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'aide pour l'adaptation au changement climatique.

Financing figures on *gender equality in climate change interventions* provide two clear messages:

- Plus de la moitié de l'aide pour l'adaptation au changement climatique ne tient pas compte des besoins et contributions spécifiques des femmes ;
- Il faut davantage veiller à concevoir des mesures d'atténuation et de développement technologique qui soient favorables à la fois aux hommes et aux femmes et qui contribuent à l'égalité des sexes, en particulier dans les secteurs de l'énergie et du transport.

Plusieurs fonds pour le climat⁷ se rendent désormais compte que, pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, leurs politiques relatives à l'égalité des sexes doivent être étayées par des lignes directrices et de meilleures pratiques de la vie réelle.

3. Expérience de l'UE et de l'AMCC, enseignements tirés

Plan d'action 2016-2020 de l'Union européenne pour l'égalité des sexes

Le plan d'action 2016-2020 de l'Union européenne pour l'égalité des sexes⁸ reconnaît que l'égalité des sexes relève des droits de la personne, le fondement de la démocratie et de la bonne gouvernance et la pierre angulaire du développement durable et inclusif. Le nouveau cadre s'articule autour de quatre piliers, pour lesquels des indicateurs et des cibles concrets ont été établis :

- Garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes ;
- Promouvoir les droits sociaux et économiques / l'autonomisation des filles et des femmes ;
- Renforcer la parole et la participation des filles et des femmes ;
- Faire évoluer la culture institutionnelle afin que les engagements de l'UE soient mieux concrétisés.

Tandis que les besoins en matière d'égalité des sexes doivent être intégrés dans toutes les interventions en matière de climat, trois points d'entrée du cadre relatif au changement climatique ont été identifiés :

- Accès égal pour les femmes aux services financiers, à l'utilisation de terres et autres ressources productives et au contrôle sur ceux-ci, et soutien aux femmes entrepreneurs ;
- Accès des filles et des femmes à l'eau potable, à l'énergie, aux technologies de l'information et de la communication et aux infrastructures de transport, utilisation de ceux-ci et contrôle sur ceux-ci.

⁷ Font partie des fonds qui promeuvent les politiques spécifiques de changement climatique sensibles au genre le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds climatique vert et le Fonds d'investissement dans le climat, avec ses quatre programmes (Fonds pour les technologies propres - FTP, Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique - PPCR, Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu - SREP, Programme d'investissement pour la forêt - FIP).

⁸ Bruxelles, SWD(2015) 182 final du 21.9.2015 DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DE SERVICES de la Commission sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : Changer la vie des filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020.

- Participation accrue des femmes aux processus décisionnels sur les questions liées au climat et à l'environnement.

Le plan est très ambitieux puisque l'objectif est que 85 % des engagements pris d'ici 2020 soient profitables à l'égalité des sexes. La responsabilisation est essentielle à la réussite de cette nouvelle approche. Une analyse de l'égalité des sexes sera effectuée systématiquement pour toutes les nouvelles actions extérieures financées par l'UE, y compris les cibles et objectifs mesurables en matière d'égalité des sexes. Étant donné l'importance du plan d'action pour l'égalité des sexes en tant qu'instrument de mise en œuvre de l'Agenda 2030, les indicateurs seront alignés sur les indicateurs propres aux ODD.

Le financement de la lutte contre le changement climatique est une priorité pour l'Union européenne

L'Europe est la première source d'aide financière aux pays en développement en matière de lutte contre le climat et le plus grand donateur d'aide, sa contribution ayant atteint le chiffre sans précédent de 68 milliards EUR en 2015⁹. Dans ce cadre, 20 % du budget 2014-2020 de l'UE sera affecté à l'action pour le climat¹⁰. L'UE consacrera également environ 200 millions EUR aux projets de réduction des risques de catastrophes entre 2014 et 2020¹¹. L'action pour le climat constitue un enjeu stratégique majeur pour la politique extérieure de l'UE en matière d'aide au développement et de coopération. Comme convenu par le Conseil, la diplomatie climatique sera axée en 2016 sur : le maintien de la mobilisation en faveur de la lutte contre le changement climatique en tant que priorité stratégique, le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la concentration des interventions en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, les ressources naturelles, y compris l'eau, la prospérité, la stabilité et la migration. Cela permettra de mieux promouvoir les synergies entre l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

AMCC+ et la dimension de genre

Les évaluations de l'AMCC ont démontré que les considérations liées au genre étaient généralement bien intégrées dans la conception des programmes de l'AMCC. Cela s'est révélé être le cas pour 70 % des programmes (Éthiopie, Rwanda, Mozambique, Belize, Jamaïque, Népal et Bhoutan). En Jamaïque, la participation des femmes était très forte, les femmes endossant des rôles majeurs dans la mise en œuvre du programme et occupant la plupart des postes clés auprès des partenaires du gouvernement¹². Les programmes du COMESA méritent d'être salués pour leur volonté d'assurer la participation des femmes dans les activités du programme. D'autres projets de l'AMCC, tels que les écovillages de Tanzanie ou le programme sur les mangroves au Guyana, sont la preuve que l'autonomisation des femmes permet de réduire la pauvreté et de produire des résultats durables (Encadrés 4 et 5). Ce que l'on peut retenir des activités précédentes de l'AMCC, c'est que l'attention accordée aux inégalités hommes-femmes au cours de la mise en œuvre du programme dépend fortement des politiques gouvernementales concernées et qu'elle est plus difficile à évaluer en l'absence de données de suivi ventilées par sexe.

⁹ http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-1362_en.htm

¹⁰ Règlement (UE, EURATOM) n°1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

¹¹ http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/international/2015-10-09_climate_finance_en.htm

¹² Évaluation du Programme mondial de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), monde, Rapport dinal, 2015.

ENCADRÉ 4. PROTECTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES À TRAVERS LA GESTION DES MANGROVES AU GUYANA

Au Guyana, la préservation des forêts de mangroves et la protection des zones côtières sont une priorité. En effet, toute défaillance de la défense côtière peut être catastrophique, détruire des propriétés et des moyens de subsistance dans les régions peuplées et rendre les terres fertiles impropres à la culture en raison de l'accroissement de la salinité.

L'AMCC a soutenu la création de coopératives féminines consacrées à la production durable de produits de la mangrove. Les femmes étaient désireuses de participer à cette nouvelle forme de préservation des actifs les plus naturels de leurs communautés, tout en concevant de nouvelles activités économiques innovantes. À ce jour, 7,5 kilomètres, soit 48,5 hectares de mangroves, ont été restaurés et 470 000 plants de palétuviers noirs ont été mis en terre et cultivés en collaboration avec la communauté.

ENCADRÉ 5. ÉCOVILLAGE À CHOLOLO

Le projet d'écovillage à Chololo a engrangé plusieurs résultats appréciables, notamment l'obtention de récoltes régulièrement bonnes avec un minimum d'investissement financier. À Chololo, la population a amélioré ses méthodes et pratiques agricoles mais est également parvenue à diversifier la production. Les femmes en retirent des avantages en apprenant de nouvelles compétences et en améliorant la production, par exemple dans le domaine de l'aquaculture et de l'élevage de volailles. Les approches participatives et les activités sensibles au genre sont une garantie de réussite et de développement des pratiques identifiées pour faire face à la sécheresse et à la variabilité des régimes de précipitations.

4. Voie à suivre

Les défis que sont la pauvreté, le changement climatique et l'injustice entre les sexes ont beaucoup en commun : tous se caractérisent par un certain degré de complexité, d'incertitude et de variabilité. Le changement climatique révèle une série de nouveaux aspects pour lesquels la dimension de genre n'est toujours pas bien comprise. Par exemple, il est nécessaire de mieux comprendre la problématique hommes-femmes associée aux risques et incertitudes, à l'innovation et la flexibilité, ainsi qu'à la nécessité de fournir des informations et de participer aux décisions sur le climat. En outre, les lacunes et difficultés découlant du changement climatique avec lesquelles doivent composer les femmes exacerbent les inégalités, la pauvreté et les chances de survie en cas de changements climatiques et de catastrophes.

Des mesures sensibles au genre et tenant compte du genre, et donc conçues pour avantager l'ensemble de la population, ne sont pas seulement justes, mais elles sont aussi plus efficaces. Toutefois, même si les avantages de l'intégration des questions de genre sont indéniables, il faudra changer les attitudes et les comportements pour identifier et appliquer des solutions efficaces.

Les expressions « *participation des parties prenantes* » ou « *approche participative* » paraissent un peu clichés dans le domaine du développement international, mais en ce qui concerne la problématique du changement climatique, il est évident qu'une contribution et un engagement suffisants des populations et des autorités sont un facteur essentiel de succès. Cependant, le problème n'est généralement pas de savoir si les parties prenantes doivent être impliquées, mais plutôt de savoir *comment* le faire au mieux. L'analyse de l'égalité des sexes et les mesures sensibles au genre ont démontré leur efficacité dans les efforts d'atténuation et d'adaptation durable au changement climatique. Néanmoins, d'autres efforts doivent être

consentis pour garantir la participation des femmes aux processus décisionnels et la mise en place d'une culture de leadership féminin dans le secteur. Le secteur a besoin de davantage de dirigeantes comme Wangari Maathai, Berta Cáceres, Vandana Shiva ou Rachel Carson¹³.

Les contributions déterminées prévues au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (PNA) représentent un bon point de départ pour l'intégration de la question du genre dans les politiques et les mesures relatives au climat. En effet, la moitié des pays partenaires de l'AMCC+ ont reconnu que les femmes constituaient un groupe particulièrement vulnérable¹⁴. La plupart de ces pays sont les Parties d'Afrique subsaharienne. Cette région montre la voie au reste du monde en faisant de l'égalité des sexes une priorité, que ce soit via la promotion d'une approche axée sur les droits en matière d'égalité des sexes (par ex. le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda) ou la reconnaissance du rôle des femmes dans le secteur de l'énergie (par ex. le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal).

L'Accord de Paris a été le premier à considérer l'*adaptation* et le *renforcement des capacités*. L'égalité pour les femmes et leur autonomisation sont des sujets à approfondir dans les domaines de l'atténuation, de la technologie et des finances. Une attention particulière doit également être accordée à l'*agriculture* et à la *sécurité alimentaire*, étant donné le rôle fondamental des femmes dans la production alimentaire. L'AMCC+ a la possibilité de s'engager dans plusieurs actions lui permettant d'intégrer davantage la question du genre dans ses programmes et d'endosser un rôle de premier plan au service d'autres instruments européens de financement des mesures climatiques.

5. Questions d'orientation

Domaines de soutien

- Y a-t-il des réalisations positives dans les politiques et les pratiques liées au genre et au changement climatique que vous aimeriez que l'AMCC+ reproduise ou applique à plus grande échelle ?
- Utilisez-vous un outil ou des critères quelconques pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le cycle de projet, notamment une analyse des aspects sexospécifiques lors de la formulation du projet, la promotion de mesures pour et par les femmes et leur suivi ? Est-ce que ces outils et critères peuvent être considérés comme une meilleure pratique à partager avec les partenaires de l'AMCC+ ?

¹³ Wangari Maathai est la première africaine et écologiste à avoir rapporté un Prix Nobel de la paix. Elle a également été la première femme d'Afrique de l'Est à obtenir un doctorat et à occuper un poste de professeur d'université au Kenya. Maathai est aussi connue en tant que militante pour les droits de la femme, pour la lutte contre la pauvreté et en tant que responsable de la Campagne pour un milliard d'arbres du Programme des Nations Unies. La lauréate du Prix Goldman pour l'environnement, Berta Cáceres, a été tuée en mars 2016 après avoir mené une campagne pacifique contre la construction du plus grand barrage du monde sur les terres indigènes du Honduras. Vandana Shiva est une militante indienne connue pour sa volonté de protéger la biodiversité des semences contre le mercantilisme du secteur de la biotechnologie et contre le génie génétique. Rachel Carson et son livre novateur, *Printemps silencieux*, écrit dans les années 60, a attiré l'attention sur la mauvaise gestion de la contamination par le pesticide DDT.

¹⁴ Une analyse spécifique des contributions déterminées prévues au niveau national des pays partenaires de l'AMCC+ a été effectuée. Les contributions déterminées prévues au niveau national ont été classées à l'aide d'une série de mots clés liés au genre (femme/femmes, fille/garçon, personnes, genre et leurs équivalents en anglais). Les contributions déterminées prévues au niveau national comportant des termes liés au genre ont été examinées sur la base des critères suivants : a) vulnérabilités spécifiques à chaque sexe identifiées ; b) si et comment ces vulnérabilités ont été corrigées et c) quels secteurs ont été envisagés. Les pays qui intègrent la question du genre dans leurs contributions déterminées prévues au niveau national sont les suivants : Afrique : Bénin, Burkina Faso, Tchad, Comores, RD du Congo, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Ouganda. Asie : Cambodge et Myanmar. Amérique latine : Haïti. Océanie : Îles Salomon, Timor-Leste et Vanuatu.

- Quelles stratégies/étapes pourraient faciliter : la participation des femmes, leur rôle actif dans la prise de décisions sur le changement climatique à différents niveaux, y compris au niveau des programmes de l'AMCC+ ?
- Sur la base de votre expérience et de vos connaissances, comment le soutien aux femmes pourrait-il être plus efficace ?
 - En intégrant la question du genre dans les politiques ?
 - En concevant des projets spécifiques ciblant les femmes et les associations de femmes ?
 - En identifiant des secteurs spécifiques à soutenir ?
- Parmi les priorités de votre pays (identifiées par les contributions déterminées prévues au niveau national, les PNA ou les Programmes nationaux), quels secteurs de priorité pourraient le mieux se prêter au renforcement de l'autonomisation des femmes ?

Financement de mesures liées au genre et au changement climatique

- Est-ce qu'il serait pertinent de faire de l'égalité des sexes l'un des principaux secteurs d'intervention de l'AMCC+ ?
- Est-il approprié de définir des seuils, de manière à garantir qu'un pourcentage donné des fonds de l'AMCC+ est consacré spécifiquement aux questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes ? Quels chiffres peuvent être proposés ?

Suivi et évaluation

- Quels indicateurs sensibles au genre pourraient être utilisés pour mesurer les actions en matière de climat sensibles au genre ?
- Est-ce que les indicateurs choisis par le plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2016-2020 reflètent les besoins en matière de suivi et d'évaluation de l'AMCC+ (voir annexe pour plus de détails) ?
- Si les données ventilées ne sont pas disponibles ou si leur calcul est trop coûteux, comment pouvons-nous assurer le suivi des actions en matière de climat sensibles au genre ?

Annexe

AUTRES ÉTUDES DE CAS

Autonomisation des femmes dans le secteur de l'énergie - Le Barefoot College

Le Barefoot College en Inde est l'un des succès les plus remarquables en matière d'autonomisation des femmes dans des communautés rurales vulnérables pour répondre aux défis du changement climatique. Son fonctionnement apporte la preuve que les femmes sont d'incroyables catalyseurs de changement dans le secteur des technologies.

Des centaines de femmes illettrées ou semi-illettrées (dont de nombreuses grands-mères) des communautés rurales n'ayant pas accès à l'éclairage, l'électricité, l'apprentissage ou l'eau potable, ont reçu de Barefoot College une formation d'ingénieur solaire. Elles sont ensuite rentrées chez elles pour y installer des panneaux et des piles solaires dont elles assureront aussi l'entretien et la réparation et qui changeront considérablement la vie des villageois. Mieux encore : elles ont appris à d'autres personnes des villages voisins à faire la même chose. Depuis 2004, le programme s'est étendu au niveau mondial et a été reproduit dans des pays en développement et dans certains pays les moins avancés d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Coopérative de roobois à Heiveld

Le Sud-Bokkeveld est une région agricole marginale. Le roobois y pousse naturellement et les agriculteurs sont dispersés sur un vaste territoire. Depuis 1999, 2 ONG locales ont encouragé les agricultrices à rejoindre une coopérative, dans l'optique de gérer leurs ressources naturelles et d'améliorer leurs moyens de subsistance. La Coopérative de roobois à Heiveld est devenu un important facteur de changement en termes d'équité de genre et de réduction de la pauvreté. Elle a donné de l'assurance aux femmes et les a aidées à s'impliquer dans de nouveaux processus d'apprentissage. Depuis 2004, la communauté tient un journal climatique et organise des ateliers trimestriels de préparation au changement climatique, afin d'évaluer les événements climatiques passés et de préparer les prévisions saisonnières, dans le cadre d'une stratégie de subsistance qui tient compte des multiples facteurs de stress auxquels sont exposés les agriculteurs hommes et femmes. Cette démarche illustre comment l'intégration du genre et du changement climatique peut aider à gérer et préserver la biodiversité pour une vie meilleure dans les terres marginales.

Réduction de la consommation de bois de chauffage pour protéger les mangroves

L'ONG nationale Énergie-Environnement Développement (ENDA) a mis au point dans les Îles du Saloum un projet de diffusion de fours améliorés pour le fumage du poisson, la pêche étant l'activité économique la plus dynamique. Le projet permet de préserver les zones de mangroves, d'améliorer le revenu des femmes assignées au fumage de poisson et de soutenir la gestion des ressources locales via une réduction de la consommation du bois de chauffage. Mais, surtout, la technologie de ces nouveaux fours favorise, pour les personnes actives dans le secteur du fumage, leur capacité de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

DÉFINITION DES TERMES LIÉS AU GENRE

Il est essentiel de mieux comprendre les termes pour garantir une bonne prise de décisions et des actions appropriées.

Genre

Le genre fait référence aux opportunités et attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre femmes et entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont des constructions de la société et sont assimilés via des processus de socialisation. Ils sont spécifiques au contexte/au moment et peuvent être modifiés.

Analyse de l'égalité des sexes

L'analyse de l'égalité des sexes étudie les disparités entre les hommes et les femmes, y compris les activités, conditions, prises de décision, besoins, ainsi que l'accès aux ressources et aux fruits du développement et le contrôle sur ceux-ci. Elle se penche sur les liens entre ceux-ci et d'autres facteurs dans le contexte sociale, économique, politique et environnemental plus large. Elle consiste, d'abord et avant tout, à collecter des données sensibles au genre, ventilées par sexe, ce qui constitue la première étape de la démarche de promotion de l'égalité des sexes.

Égalité des sexes

L'égalité des sexes fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes et des hommes et des filles et des garçons. Égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront des égaux, mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait d'être né homme ou femme. L'égalité des sexes implique que les intérêts, les besoins et les priorités des hommes et des femmes soient pris en compte, en reconnaissance la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une « question féminine » mais doit impliquer et engager totalement les hommes et les femmes. L'égalité entre la femme et l'homme doit être vue aussi bien comme une question de droit de la personne que comme une pré-condition et un indicateur de développement durable centré sur les personnes.

Équité de genre

L'équité de genre se réfère au processus d'être juste envers les femmes et les hommes. Des mesures spécifiques doivent être conçues pour éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi que la discrimination, et pour assurer l'égalité des chances. L'équité de genre mène à l'égalité.

Intégration du genre

L'intégration du genre se réfère au processus qui consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. Le but ultime est de parvenir à l'égalité des sexes.

DÉFINITION DES TERMES LIÉS AU GENRE

Il est essentiel de mieux comprendre les termes pour garantir une bonne prise de décisions et des actions appropriées.

Perspective de genre

La perspective de genre est liée aux rapports de force et à la socialisation. Le processus de socialisation concerne les hommes et les femmes, les garçons et les filles et s'observe au niveau de l'individu, de la famille et de la communauté.

Programmation sensible au genre

La programmation sensible au genre se réfère à des programmes qui tiennent compte des normes, rôles et inégalités sexospécifiques et qui sensibilisent à cette problématique, même s'ils ne prévoient pas forcément de mesures appropriées. [...] La programmation tenant compte du genre se réfère à des programmes qui tiennent compte des normes, rôles et inégalités sexospécifiques, et qui prévoient des mesures pour remédier activement aux disparités. Ces programmes ne font pas que sensibiliser, ils contribuent activement à la lutte contre les inégalités entre les sexes.

Autonomisation des femmes

Le concept d'autonomisation des femmes est lié à l'égalité des sexes mais s'en distingue. La clé de l'autonomisation réside dans la capacité d'une femme à prendre son destin en main. Cela signifie que pour parvenir à l'autonomisation, les femmes doivent non seulement avoir les mêmes capacités (telles que l'éducation et la santé) et le même accès aux ressources et aux possibilités (telles que la terre et l'emploi), mais aussi la liberté d'utiliser ces droits, capacités, ressources et possibilités pour faire des choix et prendre des décisions stratégiques (comme le permettent les positions de leadership et la participation aux organismes politiques). Afin d'être ainsi habilitées les femmes doivent vivre à l'abri de la coercition et de la violence.

Parité hommes-femmes

La parité hommes-femmes se réfère à la proportion de femmes par rapport aux hommes dans une situation donnée. La parité hommes-femmes est atteinte lorsqu'il y a environ le même nombre d'hommes et de femmes présents ou participants.

EXTRAIT DES INDICATEURS DE L'ÉTABLISSEMENT SYSTÉMATIQUE DE RAPPORTS DE L'UE AXÉS SUR LA QUESTIONS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Ind. 1 Cohérence et coordination accrues entre les institutions de l'UE et avec les États membres.

1.4.2. Nombre de pays partenaires dont les mécanismes de coordination des donateurs en matière de politiques d'égalité des sexes sont conduits par l'UE pour la partie « donateurs ».

Ind. 4 Données factuelles solides en matière d'égalité des sexes utilisées pour guider la prise de toutes les décisions en matière de dépenses extérieures, de programmation et d'élaboration de politiques de l'UE.

4.1.1. Nombre annuel de programmes thématiques, bilatéraux et régionaux utilisant l'analyse de l'égalité des sexes pour appuyer les travaux de conception.

4.3.1. Pourcentage des programmes exploitant les conclusions des concertations avec les mécanismes nationaux chargés de l'égalité des sexes, les OSC et les organisations féminines pour appuyer les travaux de conception.

EXTRAIT DES INDICATEURS DE L'ÉTABLISSEMENT SYSTÉMATIQUE DE RAPPORTS DE L'UE AXÉS SUR LA QUESTIONS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Ind. 5 Mesure des résultats obtenus en faveur des femmes et des filles et ressources affectées pour le suivi systématique des progrès accomplis.	5.1.2. Pourcentage de résultats ventilés, le cas échéant, par sexe dans le(s) cadre(s) de résultats. 5.3.2. Pourcentage de nouveaux programmes obtenant une note G1 ou G2 (objectif : 85 % des nouveaux programmes obtiennent une de ces notes d'ici 2020).
Ind. 6 Partenariats encouragés entre l'UE et les parties concernées afin de renforcer les dispositifs nationaux en faveur de l'égalité des sexes	6.1.1. Nombre de projets de recherche cofinancés par l'UE (délégations de l'UE/EM) portant sur des questions liées à l'égalité des sexes. 6.3.2. Nombre de programmes sectoriels opérant avec les mécanismes nationaux chargés des questions d'égalité des sexes. 6.4.1. Nombre de projets de sensibilisation des médias locaux et nationaux à propos des questions relatives à l'égalité des sexes dans les pays partenaires, soutenus par l'UE.
Ind. 9 Protection de tous les hommes et de toutes les femmes de tous âges, contre les violences sexuelles ou sexistes dans des situations de crise, au moyen d'opérations soutenues par l'UE.	9.5. Pertes résultant de catastrophes naturelles causées par des événements dus ou non à des facteurs climatiques (en dollars US et en vies humaines) (ODD 11.6 référence croisée).
Ind. 12 Une alimentation saine pour les filles et les femmes tout au long de leur vie.	12.5. Nombre de femmes de tous âges, mais en particulier en âge de procréer, et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant de programmes liés à la nutrition soutenus par l'UE. 12.6. Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire et recevant une aide sous la forme de transferts sociaux soutenus par l'UE.
Ind. 13 Égalité d'accès des filles et des femmes à tous les niveaux d'éducation et d'enseignement et de formation professionnels (EFP) de qualité, sans aucune discrimination.	13.10 Proportion de femmes ayant bénéficié de programmes d'enseignement et de formation professionnels/de développement des compétences et d'autres programmes actifs du marché de l'emploi, grâce à un soutien de l'UE.
Ind. 14 Accès à un travail décent pour les femmes de tous âges.	14.2. Nombre moyen d'heures de travail rémunéré et non rémunéré cumulées (chatge de travail totale), ventilé par sexe.
Ind. 15 Égalité d'accès des femmes aux services financiers, aux ressources productives telles que la terre, au commerce et à l'entrepreneuriat.	15.1. Pourcentage de femmes, d'hommes et de représentants de populations autochtones et de communautés locales détenant un titre de propriété formel ou reconnu. 15.2. Pourcentage de femmes, d'hommes et de représentants de populations autochtones et de communautés locales percevant des droits reconnus et protégés. 15.6. Nombre de femmes bénéficiant de services de conseil rural, grâce à un soutien de l'UE. 15.7. Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant de la sécurité d'occupation des biens fonciers, grâce à un soutien de l'UE. 15.8. Nombre de femmes ayant accès à des services (micro)financiers au niveau local soutenus par l'UE.

EXTRAIT DES INDICATEURS DE L'ÉTABLISSEMENT SYSTÉMATIQUE DE RAPPORTS DE L'UE AXÉS SUR LA QUESTIONS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Ind. 17 Égalité des droits et des possibilités des femmes en matière de participation aux processus politiques et de gouvernance à tous les niveaux.

17.7. Nombre de pays intégrant la question de l'égalité hommes-femmes dans l'élaboration du budget au niveau local et national, grâce à un soutien de l'UE.

Ind. 20 Égalité des droits des femmes en matière de participation aux processus de prise de décision sur les questions liées au climat et à l'environnement et d'influence exercée sur ces processus.

20.1. Nombre de décès, pour 100 000 habitants, provoqués par des catastrophes climatiques et naturelles - moyenne sur les dix dernières années (chiffre ventilé par sexe) (CRUE niveau 1).



Imprimé sur du papier recyclé

